

Lignes directrices pour les politiques de l'emploi en 2009

2008/0252(CNS) - 28/01/2009 - Document de base législatif

OBJECTIF : maintenir en l'état les lignes directrices pour les politiques de l'emploi dans les États membres en 2009.

ACTE PROPOSÉ : Décision du Conseil.

CONTEXTE : La stratégie de Lisbonne renouvelée, lancée en 2005, est fondée sur un cycle de gouvernance de 3 ans, assortie de lignes directrices intégrées, qui englobent les dimensions économique, sociale et environnementale. Sur la base des lignes directrices intégrées adoptées en 2008 et valables jusqu'en 2010, les États membres élaborent leur programme national de réforme (PNR) qui définit leurs stratégies en faveur de la croissance et de l'emploi. L'examen, par la Commission, de l'application de ces stratégies a montré que les réformes structurelles en cours dans les États membres avaient contribué à réduire le chômage et à augmenter le nombre d'emplois dans l'Union européenne.

Toutefois, les perspectives économiques ont changé radicalement dans la 2^{ème} moitié de 2008, en raison des crises dans les secteurs de la finance, des banques et du crédit. Selon les prévisions pour 2009, la croissance de l'emploi dans l'UE devrait ralentir, voire afficher un résultat négatif, tandis que le chômage devrait y augmenter.

Conformément au [plan européen de relance économique](#), la crise économique et financière actuelle impose d'agir dans l'immédiat, tout en poursuivant le programme de réformes structurelles et les objectifs à moyen et à long terme. Deux priorités d'action immédiate se dégagent dans ce contexte :

- 1) l'amélioration de l'aptitude au travail grâce à la flexisécurité, notamment pour les plus vulnérables,
- 2) l'amélioration des niveaux de compétences et de leur adéquation avec les besoins du marché du travail,

des priorités qui, dans les 2 cas, figurent déjà dans les lignes directrices pour l'emploi actuelles.

CONTENU : pour les raisons évoquées ci-avant, la Commission propose de **ne pas modifier les directrices pour l'emploi en 2009**, sachant que les priorités à moyen terme énumérées dans les [lignes directrices de 2008](#) restent d'actualité.

Celles-ci visent à :

- attirer et retenir un plus grand nombre de personnes sur le marché du travail, accroître l'offre de main-d'œuvre et moderniser les systèmes de protection sociale,
- améliorer la capacité d'adaptation des travailleurs et des entreprises,
- investir davantage dans le capital humain en améliorant l'éducation et les compétences.